



HUBER ENGINEERED MATERIALS

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hubercarb® Q40-200 - FSMA
Substance pure/mélange Substance

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduit Additif fonctionnel
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Huber Carbonates, LLC
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300
Internet www.hubermaterials.com
Contact E-Mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Identification des dangers
Danger physique Non classé

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 2 de 13

Dangers pour la santé Cancérogénicité, catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2 Poumons

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H350 - Peut provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

Prévention P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les poussières
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Stockage P405 - Garder sous clef

Élimination P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Informations supplémentaires : Sans objet.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE)	% massique
--------------	------------	-------	--------------------	------------

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 3 de 13

			1272/2008)	
Chaux	1317-65-3	215-279-6	Non classé.	97 - 100
Silices Cristallines, quartz (impureté)	14808-60-7	238-878-4	Cancérogénicité, catégorie 1A. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2. Système respiratoire.	0.2 - 2

Informations supplémentaires

Numéro d'enregistrement REACH : Exempt or -: cette substance ou ses utilisations sont exemptées de l'enregistrement REACH ou de toute obligation d'enregistrement REACH en tant que tonnage annuel <1 tpa.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement et difficultés respiratoires.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Le traitement doit être symptomatique et palliatif. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 4 de 13

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Mettre en place une ventilation adaptée
Ne pas respirer les poussières
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 5 de 13

sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Chaux

ACGIH 10 mg/m³ Total Dust, 3 mg/m³ Respirable Dust
OSHA 5 mg/m³ TWA (respirable fraction)
15 mg/m³ TWA (total dust)

France 10 mg/m³
Italie 10 mg/m³
Royaume-Uni 10 mg/m³ TWA (inhalable dust); 4 mg/m³ TWA (respirable dust)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

ACGIH TWA: 0.025 mg/m³ respirable fraction
OSHA TWA: 0.05 mg/m³
OSHA Action level: 0.025 mg/m³

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis) 0.05 mg/m³ TWA (respirable dust)

Autriche MAK: 0,15 mg/m³ (respirable dust)
Belgique TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)
Bulgarie TWA: 0,07 mg/m³ (respirable fraction)
Croatie MAC: 0,1 mg/m³
République tchèque TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)
Danemark TLV 0,3 mg/m³ (total)
0,1 mg/m³ (respirable)

Estonie TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)
Finlande TWA: 0,05 mg/m³ (respirable)
France VME: 0,1 mg/m³ (restrictive limit, alveolar fraction)
Hongrie TWA: 0,15 mg/m³ (respirable)
Islande TWA: 0,3 mg/m³ (total dust)
0,1 mg/m³ (respirable dust)

Irlande TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)
Italie TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction)
Italie TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction)
Lituanie TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction)
Pays-Bas TWA: 0,075 mg/m³ (respirable dust)
Norvège TLV: 0,3 mg/m³ (total dust)
0,1 mg/m³ (respirable dust)

Pologne TWA: 2 mg/m³ (total dust)
0,3 mg/m³ (respirable dust)

Portugal TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction)
Slovaquie TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction)
Slovénie TWA: 0,15 mg/m³ (respirable fraction)
Espagne VLA-ED TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction)

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 6 de 13

Suède	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Suisse	TWA: 1, 15 mg/m ³ (respirable dust)
Royaume-Uni	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable)

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 7 de 13

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4-10.2 (5% water suspension)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.7 g/cm ³ @ 20°C
Hydrosolubilité	0,01 g/l (Pratiquement insoluble) à 20°C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)
Viscosité	Sans objet.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(e)
10.2. Stabilité chimique	Stable
10.3. Possibilité de réactions	Aucun danger spécifique connu

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 8 de 13

dangereuses

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles

10.5. Matières incompatibles Acides forts

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)
dangereux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Chaux

DL50 par voie orale 6450 mg/kg Rat

Silices Cristallines, quartz (impureté)

DL50 par voie orale 500 mg/kg Rat Souris

ACGIH
CIRC

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme
Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Toxicité aiguë Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente

Toxicité chronique Cancérogène professionnel potentiel.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée à des teneurs supérieures à la limite professionnelle peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose).

Sensibilisation respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets sur la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 9 de 13

Cancérogénicité La silice cristalline (quartz) a été classée comme cancérogène connu pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Lungs.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée à des teneurs supérieures à la limite professionnelle peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose)

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Peau En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation

Yeux Éviter le contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau. Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux. Peut provoquer une irritation. Muqueuse. voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Chaux

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 10 de 13

Classification allemande 317 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande 849 WGK: nwg
WGK (AwSV)

12.2. Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun(e).

Coefficient de partage Sans objet

Facteur de bioconcentration (BCF) Indisponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun(e).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Chaux

Catalogue européen des déchets 10130414

Classification allemande 317 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande 849 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 11 de 13

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Chaux	1317-65-3	215-279-6	Y	Y (NDSL)	Y	(1)-122(E NCS)(ISH L)	KE-21996	Y	55-1-01412	Y	Y	Y	A
Silices Cristallines, quartz (impureté)	14808-60-7	238-878-4	Y	Y	Y	(1)-548(E NCS)(ISH L)	KE-29983	Y	55-1-01942	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

HUBER

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 12 de 13

REACH No.

Chaux

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Chaux

Classification allemande WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande WGK (AwSV) 849 WGK: nwg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :

08/05/2024

Date d'impression :

03/07/2024

Numéro de révision:

1.3.2

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Étiquetage

Symboles/pictogrammes

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024
Date d'impression : 03/07/2024

Numéro de révision: 1.3.2
Page 13 de 13



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H350 - Peut provoquer le cancer. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil en matière de formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	<p>Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) International Uniform Chemical Information Database (IUCLID) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps) Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - Équipement de protection individuelle NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis) Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange) STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis) Niveau dérivé sans effet (DNEL) SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO) OACI (aérien) (IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses) Association internationale du transport aérien (IATA) Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG) DOT (Department of Transportation, États-Unis) TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada Concentration prévisible sans effet (PNEC) Appareil respiratoire autonome en pression positive Système général harmonisé (SGH) TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)</p>
Avis de non-responsabilité	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.</p>

Fin de la Fiche de données de sécurité